

LOIRE

Un stage plutôt qu'une sanction pénale : comment ça se passe

Ils ont commis des violences, des outrages, des dégradations. Des délits, certes. Mais la justice leur a laissé une chance, en les inscrivant à un « stage de citoyenneté ». S'ils ne viennent pas ou s'ils traînent les pieds, le ton change : c'est la convocation au tribunal correctionnel... Reportage dans les coulisses.

Le jeune homme, sweat-shirt rouge à capuche et masque remonté jusqu'aux yeux, est catégorique. « Je suis ici parce que j'ai frappé quelqu'un. Mais il le méritait ! Je ne tape pas pour le plaisir, non plus ». Il est l'un des huit participants au stage de citoyenneté du jour. Quatre hommes, quatre femmes. De tous âges. Auteurs de violences, d'outrages ou de dégradations. Ils n'iront pas au tribunal : la justice leur a tendu la main en leur offrant une « alternative aux poursuites ».

Ce jour de novembre à la Maison de la Justice et du Droit, Émeline Sahari (Sauvegarde 42) est leur animatrice. D'emblée, elle précise le cadre. « C'est une réponse pénale, pas une sanction. Je vous demande simplement de respecter la parole de l'autre ». André Merle, procureur de la République adjoint, enfonce le clou. « Ce stage a pour but d'apprendre à mieux vivre ensemble dans la société, dont je suis le représentant ».

« On a inventé les juges pour calmer le jeu »

Les langues se délient. Une dame se lance. « J'avais peur de venir. Ça va mieux, mais j'ai honte de dire devant tout le monde ce que j'ai fait ». L'animatrice la rassure. « Ne vous inquiétez pas. On n'est pas là pour la morale, mais pour l'échange ». Le procureur l'encourage. « D'une certaine manière, c'est bien. Vous êtes consciente de vos actes, vous reconnaissez votre er-



André Merle, procureur : « Vous êtes là parce qu'on a voulu vous dire qu'on ne se fait pas justice soi-même ». Photo Progrès/Yves SALVAT

reur ».

André Merle aborde différentes notions. L'autorité de la loi. L'injustice. La culpabilité. « Si vous êtes là, c'est parce qu'on a voulu vous dire qu'on ne se fait pas justice soi-même. La règle, c'est que c'est la société qui doit réagir. On a inventé les juges pour calmer le jeu ».

Le jeune homme au sweat rouge revient à la charge avec son histoire de bagarre. « Mais il m'a arrêté dans la rue, je n'allais pas m'enfuir non plus ! ». Le procureur tempère. « La fuite pour aller déposer plainte, ce n'est pas une lâcheté. Et au moins, vous ne prenez pas le risque de tuer quelqu'un. Ou de vous retrouver ici en perdant une journée de salaire ! ». L'argument fait mouche.

Petit focus sur la justice, sa balance, ses yeux bandés. « Le fonctionnement d'une société est forcément imparfait, on est toujours dans la recherche d'un point d'équilibre et d'un compromis », analyse André Merle. Un participant, convoqué au stage à cause d'un conflit de voisinage qui s'est envenimé, acquiesce. « C'est bien. Il faut arriver à vivre en communauté. La solidarité est rare aujourd'hui ». L'homme au pull rouge est toujours là. « Moi, je suis impulsif. J'ai grandi dans un milieu où on se met sur la figure, puis où on est copains dix minutes après. Ce jour-là, je pensais que ce serait le cas. Il a porté plainte. Si c'était à refaire, je ne le referai pas. Mais, quand même, il l'avait mérité... ».

Marie PERRIN

« Si vous avez un problème médical, j'appelle les pompiers »

Émeline Sahari veille en permanence sur ses stagiaires. Prévenante. Mais exigeante. « Le cadre, c'est le cadre. Le respecter, c'est important. C'est ça, la citoyenneté ». Ce jour-là par exemple, une jeune femme qui ne porte pas correctement son masque est réprimandée gentiment. Son voisin, qui joue avec son téléphone portable, se verra gratifier d'un coup d'œil réprobateur. Puis d'un avertissement à voix haute. « Je vous avais demandé de l'éteindre. Le respect, ça commence ici ». Un autre stagiaire donne des signes d'endormissement, le réveil est musclé. « Monsieur, il faut vous motiver. Sauf si vous avez un problème médical, auquel cas j'appelle les pompiers... ». Émeline Sahari prévient. « Celui qui ne revient pas cet après-midi, c'est fini pour lui. Le stage ne sera pas validé, mais on ne le rembourse pas ». Quant au stagiaire qui n'a pas daigné se présenter ce jour-là, la messe est dite. « Pour lui, ce sera la convocation au tribunal correctionnel. Le stage de citoyenneté, on ne le propose qu'une fois ».

« Tout le monde peut être amené à faire un stage de citoyenneté »

Émeline Sahari, contrôleur judiciaire à la Sauvegarde 42, explique le fonctionnement des stages de citoyenneté.

Qui sont les participants à ces stages ?

Le procureur de la République nous les adresse, soit suite à une condamnation par un tribunal correctionnel, soit lors d'une composition pénale (alternative aux poursuites).

Qu'ont-ils fait ?

Dans les deux cas, ce sont des auteurs de délits. Ils sont primo-délinquants, n'ont jamais eu affaire à la justice.

Êtes-vous face à une catégorie précise ?

Non. Ces stages touchent toutes les catégories socioprofessionnelles, tous les âges,

tous les milieux. Tout le monde peut être amené à en faire un. On a eu, par exemple, beaucoup de stages au moment des Gilets jaunes.

Comment se déroule le stage ?

Il y a un premier temps d'accueil dans nos locaux. Le stage est payant, les participants doivent déboursier 150 euros. Lors d'un entretien, on leur explique le cadre. On parle un peu des faits, cela nous permet de mesurer quelle va être l'ambiance du stage. Le stage lui-même se déroule dans un second temps. Il dure toute une journée.

Quels sont les objectifs ?

Permettre aux participants de se réinterroger sur leur position de citoyen, de réfléchir aux conséquences de leur

comportement, de se responsabiliser. C'est également créer un groupe, à un moment précis, pour parler de la citoyenneté. Et puis, la justice demande quelque chose : on exécute et on répare. Mais surtout, ce qui est important, c'est la notion de responsabilisation, et non de sanction.

Combien la Sauvegarde 42 organise-t-elle de stages chaque année ?

Une douzaine, soit un par mois, à raison de huit à dix participants par stage.

Le stage est obligatoire ?

Oui. Si la personne ne vient pas, son dossier repart au tribunal correctionnel. La justice veut bien entendre qu'il s'agit d'une erreur de parcours. Mais après, ce n'est plus une erreur.



Émeline Sahari, contrôleur judiciaire à la Sauvegarde 42 : « Le stage est payant : 150 euros ». Photo Progrès/Yves Salvat